

Mes chers Compagnons, mes chères Compagnes,¹

Nous voici arrivés à un tournant délicat de notre histoire.

Fidèles aux appels, aux exigences de la vie, soumis aux lois logiques de l'évolution, nous en sommes arrivés au moment de nous séparer.

En 1942, je vous avais demandé cinq ans pour réaliser la Communauté dont je rêvais depuis des années et qui, alors, vous semblait une utopie.

D'une part on ne peut pas dire que les circonstances nous aient été favorables, d'autre part, pendant quatorze mois, j'ai été absent. Enfin, les événements se sont précipités pendant mon absence et depuis mon retour.

Des circonstances, un climat nouveaux se sont créés tant à l'ultérieur qu'à l'extérieur de la Communauté. Tout cela fait que mon devoir, notre devoir, est de nous séparer.

Il faut que je puisse créer d'autres communautés, il faut que je puisse répondre librement à l'appel de tous ceux que notre message a émus et qui veulent passer, eux aussi, à l'action.

Au début, j'ai rallié tous les fondateurs de la Communauté autour d'un idéal, d'une conception de la vie, de l'homme et de la société bien déterminées.

Pendant mon absence, sous l'impulsion de Marcel MERMOZ il s'est produit un certain gauchissement dans l'esprit, dans les méthodes employées.

Les nombreux nouveaux, en particulier, n'ont pas reçu la formation humaine dont avaient été marqués ceux de la première heure.

Ils entrent de plein pied dans la Communauté, sans que leur ait été assez expliqué les fondements de notre révolte et le sens et les buts de notre action.

Jusqu'à mon arrestation, l'unité révolutionnaire, l'unité de pensée et d'action de la Communauté étaient totales.

Il n'est pas certain qu'il en soit encore de même.

On sait de quel esprit est née la Communauté et quels buts elle poursuivait. Il faut conserver la pureté du message Communautaire sans, pour autant, exercer, une pression quelconque sur les membres de la Communauté de Valence,

Ma mission est donc toute tracée. Je vais créer un organisme dont ce sera la tâche d'élaborer, de défendre, de diffuser, de réaliser le message communautaire.

Je vais créer au moins une Communauté type qui réalisera aussi pleinement, aussi

Nota : Toute reproduction, même partielle, devra mentionner le titre du livre, le nom de l'auteur et l'éditeur, ainsi que le lien Internet : Chaudy, Michel, Faire des Hommes libres, Boimondau et les Communautés de Travail à Valence Éditions REPAS, 2008.

parfaitement que possible le message communautaire.

La Communauté de Valence, comme la Communauté de Besançon, comme toutes celles qui vont se créer pourront étudier librement le message communautaire et, bien que nées de ce message, avoir cependant la possibilité de se relier librement à l'ordre nouveau qui en sera le fruit, la conséquence.

On pouvait jusqu'ici prétendre que nous exercions une pression économique sur les individus et que nous les forcions à se rallier à nos idées par intérêt. Cette objection va tombée.

On pourra gagner sa vie dans nos Communautés et la bien gagner, sans être nécessairement communautaire. C'est un pas de plus vers la vraie liberté.

Individuellement les personnes pourront se rallier à l'ordre Communautaire et de leur côté, en tant que personnes distinctes, les Communautés pourront y adhérer et s'insérer dans les organismes que nous créerons petit à petit en vue de réaliser la structure nouvelle que nous préconisons.

L'ordre Communauté fixera la conditions de ce ralliement.

Avant de vous quitter et puisque nous étions liés par l'acte de constatation qui faisait de moi, jusqu'en fin 1947, votre chef de Communauté, j'ai du me mettre d'accord avec votre conseil général; sur les modifications à apporter à cet acte. Nous avons également examiné les conditions dans lesquelles vous exécuteriez les obligations que l'acte de constatation vous impose vis à vis de la nouvelle Communauté que je vais fonder.

Enfin, j'ai donné au Conseil Général mon avis sur votre situation actuelle et sur les conditions de ma succession. Vous devez donc sur ce point faire confiance aux appréciations de votre Conseil Général.

Nous voici à présent placés devant le problème des statuts de la Communauté de Cité et la Communauté professionnelle. Travail passionnant qui ne pourra être que le fruit de nombreux essais, de nombreux tâtonnements. Et au cours de cette recherche vous verrez que se préciseront et s'affirmeront tout naturellement les règles générales des Communauté de Travail.

Bon courage à tous pour cette nouvelle étape et montrez-vous tous dignes des efforts qu'ont fait les plus anciens pour mettre sur pied la première Communauté de Travail de France, celle dont il vous semble si naturel de vivre aujourd'hui.

.../...

Rappelez-vous que trois d'entre nous ont donné leur vie pour que puisse être fait ce premier pas. Ne perdez jamais le souvenir de Simone DONGUY, Jean DONGUY et Charles HERMANN.

Et sachez que la deuxième étape nous demandera encore bien des efforts, bien des souffrances et, sans doute, certains parmi nous paieront-ils aussi de leur vie, la réalisation de la première Communauté de Cité et la première Communauté professionnelle de France.

Nous l'avons bâtie
A chère Maison
Et toute notre vie
Nous la protégerons

Marcel Barbu
Marcel BARBU